

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Juin

## La France et le Parlement

Le pays attendait avec une anxiété bien naturelle le compte-rendu de la séance de jeudi à la Chambre des députés, et on peut dire qu'il n'y avait pas de petite ville, de bourgade, de village même, où chacun ne fût impatient de connaître la valeur des terribles accusations dirigées par la *Cocarde*, M. Millevoye et M. Déroulède contre plusieurs hommes politiques français.

Disons-le immédiatement pour l'honneur du Parlement et la tranquillité du pays : les révélations apportées à la tribune par M. Millevoye n'ont pas paru à la Chambre avoir un fondement sérieux. Aussi est-ce par l'ordre du jour suivant, sévère, net, brutal comme une exécution, et adopté à l'unanimité moins quatre voix, que la discussion a été close :

« La Chambre, méprisant les calomnies odieuses et ridicules, et regrettant qu'on ait perdu en discussion oiseuse le temps du pays, passe à l'ordre du jour. »

Il est évidemment difficile, loin de la Chambre, de se faire une idée exacte de la physionomie de cette séance, qui paraît avoir dépassé en violence et en tumulte les plus mauvais jours du boulangisme et du Panama.

A ne tenir compte que de la matérialité des faits, il semble que les promoteurs de ce scandale aient été victimes d'une mystification odieuse qui a pris les proportions d'un véritable attentat contre la tranquillité du pays. Tout le monde à la Chambre, à gauche comme à droite, comme au centre, comme sur les bancs du ministère, a été d'accord pour refuser plus longtemps crédit à des accusations et à des documents qui ne paraissaient pas sérieux. Il faut bien convenir, du reste, que M. Millevoye et Déroulède ont justifié cette attitude en donnant immédiatement leur démission de députés. Pourront-ils plaider la bonne foi et exciper de leur crédulité pour se justifier ?

Les événements subséquents, car l'affaire n'est pas terminée, nous l'apprendront. En attendant, il importe de faire une constatation : les documents produits, les accusations portées, les chiffres cités par M. Millevoye n'ont même pas eu l'honneur d'une réfutation. On s'est borné à repousser tout cela en bloc, comme peu sérieux et indigne d'occuper les instants de la Chambre.

Il faudra donc une conclusion plus claire et plus irréfutable pour apaiser le sentiment de curiosité légitime et le besoin de justice qui se sont emparés du pays. Il faudra savoir définitivement si les éditeurs de nouvelles sensationnelles de la *Cocarde* sont simplement des chevaliers d'industrie de la politique, qui se vantent cyniquement de forcer les coffres-forts les mieux gardés, ou bien des patriotes courageux. La justice est là pour le dire.

Il faudra demander compte aux inspireurs de M. Millevoye de leurs faux témoignages.

Il faudra enfin savoir quel machiavélisme politique ou diplomatique recèle toute cette affaire, qui a pris en deux jours un si prodigieux essor.

Il ne nous convient pour le moment que de retenir une chose : Le Parlement tout entier, sans distinction de nuances, a déclaré solennellement qu'il n'y avait pas dans ses rangs, de traitres à la Patrie. Cette première assurance peut apaiser les esprits. Souhaitons donc pour la France, si promptement aux enthousiasmes factices comme aux brusques désespoirs, de ne pas tomber dans la maladie incurable de la suspicion, et de garder intacte cette confiance en ses enfants qui sera sa plus grande force devant l'ennemi.

Quant à M. Clémenceau, le triste héros de cette fin de législature, s'il ne sort pas encore diminué des débats, il ne gagne pas du moins en prestige.

Trop de mauvaises actions s'attachent à sa personne, trop de compromettantes protections l'ont couvert pendant de longues

années pour qu'il puisse prétendre désormais à une part quelconque d'influence dans les affaires intérieures et extérieures du pays.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 juin 1893

De mémoire de parlementaire, on n'avait jamais vu affluence semblable à celle qui se présentait hier aux abords de la Chambre.

La séance est ouverte à deux heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Casimir Périer. Jamais l'affluence n'a été plus nombreuse. Tous les députés sont à leur banc.

Les tribunes publiques regorgent de spectateurs. L'annonce d'une exécution a attiré la foule. Elle attend avec impatience le développement du scandale qu'on lui a promis.

### L'affaire Cornelius Herz

M. Millevoye ne dit que trois mots. Il demande où se trouve Cornelius Herz, quel est l'état de sa santé et si l'on peut espérer qu'il sera ramené bientôt en France.

M. Ch. Dupuy, président du conseil, répond : Cornelius Herz est à Bournemouth, en Angleterre ; il est malade ; sous la surveillance de la police anglaise, il est soigné par des médecins anglais, qui déclarent que son transport est impossible.

Le gouvernement a envoyé deux médecins à Bournemouth pour visiter le *de curis*. Il attend leur rapport.

M. Millevoye monte à la tribune. Il dit qu'il y a lieu d'étendre la question. Il faut examiner une politique néfaste qui a été suivie par un homme...

M. le Président arrête M. Millevoye et lui fait observer que sa question ne comporte pas de pareils développements, et il l'invite à transformer sa question en interpellation.

M. le Président du conseil demande la parole sur l'affaire Cornelius Herz comme sur l'affaire Arton.

### Déclaration de M. Dupuy

M. le Président du conseil déclare que le gouvernement n'a rien à se reprocher. Il a conscience d'avoir fait tout son devoir. On ne peut pas lui imputer la faute de n'avoir pas réussi à mettre la main sur Arton.

Sur la prétendue soustraction de pièces faite à l'ambassade d'Angleterre, il n'a pas à prendre

connaissance des documents douteux et plus que suspects que ceux qui les détiennent affirment avoir volés.

Le gouvernement n'a qu'un devoir à remplir : celui de remettre les pièces au seul pouvoir qui peut les examiner, c'est-à-dire au pouvoir judiciaire.

Une instruction est ouverte. Elle suivra son cours. (Applaudissements.)

### Discours de M. Clémenceau

M. Clémenceau à la parole. Il approuve le Président du conseil d'avoir refusé de prendre connaissance de pièces volées, mais il ajoute qu'il y a un endroit où l'on met les objets volés : le commissariat de police, et que l'on doit y mettre aussi les voleurs. Depuis deux jours on crie dans Paris, dans la France entière, la grande trahison de M. Clémenceau.

Il faut que M. Millevoye, qui a endossé la responsabilité de ces manœuvres, s'explique et prouve son accusation.

Il n'y a pas, dit M. Clémenceau, à rechercher quels ont été mes discours ou mes votes : cela ne regarde que moi. Ce qu'il faut qu'il prouve, c'est que j'ai reçu de l'argent de l'Angleterre pour trahir ma Patrie. C'est cela qu'il faut prouver sous peine de n'être qu'un calomniateur. Il faut produire les pièces qui font la preuve. J'attends M. Millevoye à la tribune.

### Réponse de M. Millevoye

M. Millevoye succède à M. Clémenceau. Il lit une note écrite, dans laquelle il déclare qu'il doit au patriotisme d'un citoyen, un dossier relatif aux rapports qui ont existé entre le gouvernement anglais et M. Clémenceau.

M. Clémenceau, debout : — Lisez le dossier !  
M. Millevoye. — Je ne le lirai que devant la Cour d'assises.

M. Clémenceau. — Assez de réticences ! Vous devez le lire tout de suite.

M. Casimir Périer s'adressant à M. Millevoye : Vous devez respecter les convenances internationales ; mais vous avez accusé un collègue, et vous ne devez pas continuer à l'accuser, soit par réticences, soit par omission. (Vifs applaudissements.)

M. Millevoye lit une lettre adressée par un agent du gouvernement anglais à un Ministre britannique. Il y est question de M. Clémenceau, sans que l'on comprenne exactement le rôle qu'on lui fait jouer.

Mais M. Millevoye s'interrompt et dit qu'il hésite à parler.

M. Develle, ministre des affaires étrangères,

— Pour insulter à son agonie.

— Non, non, fi -elle vivement, pour me jeter à ses genoux, lui demander pardon, nous avons été trop loin.

Maurice était incapable de prononcer un mot.

Il sanglotait et ne semblait pas comprendre ce qui se passait.

Le colonel restait indécis.

La devineresse se précipita à ses pieds.

— Je vous en conjure ! dit-elle, ne me refusez pas cette prière ! Au nom de votre premier amour... je ne suis pas mauvaise... Je ne voulais le malheur de personne... Mais nous avons tant souffert, mon fils et moi ! Le désir de la vengeance nous a égares... Mais nous réparerons tout, je vous le jure.

— Il sera sans doute trop tard, dit sourdement Boislaurier.

Maurice était déjà dehors.

Jenny Clark on s'accrochait au colonel.

Celui-ci dit, vaincu par la douleur qu'elle laissait paraître.

— Venez, madame, venez contempler votre œuvre.

Elle poussa un cri de satisfaction et se précipita sur leurs traces.

Le duc était sorti de chez la devineresse dans un état indescriptible. C'était fini ! Il n'avait rien à attendre de ceux qui l'avaient perdu... Son châtiment était mérité. Le moment de l'échange était venu. Il fallait payer, payer la trahison ancienne, payer les inâmes commises... Il allait s'exécuter en grand seigneur.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

48

LE

## GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

### LA DEVINERESSE

XVIII

Elle sentait, en effet, que vous viviez.

— J'en avais l'instinct, murmura l'ancienne Louise Poitevin.

Je l'interrogeai encore :

— C'était un misérable.

Elle se récria !

— Un misérable?... Ton père était le fils d'un duc.

Le garçon de cercle se tourna vers Jean.

Un fils de duc ! J'étais le fils d'un duc, moi,

Williams Coupe-Bourse?... Vous comprenez

quels sentiments m'ont agité à cette révélation !

— Oui, oui, dit vivement Jean de Morlac, je

comprends tout.

Et il fit un mouvement comme pour s'éloigner.

Du geste, Williams le retint,

— Et plus tard, continua-t-il, quand elle me montra, dans un salon où nous étions entrés, quand elle me montra un homme d'un certain âge bien mis, décoré, à côté d'un enfant étincelant de jeunesse et de bonheur et qu'elle me dit : « Ce sont eux, le père et son fils, ton père et ton frère » et que je me regardai, moi, moi, toisé dédaigneusement par tous les gentlemen vos amis, ma colère longuement ama sée, creva d'un seul coup... Je rentrai chez moi, rêvant à mille projets de vengeance, plus extravagants les uns que les autres, et je m'arrêtai à celui qui a si bien réussi... C'était le moyen de vous amener à nous... Si j'avais été chez vous, si je m'étais fait connaître à vous, vous m'auriez fait jeter à la porte par vos laquais.

Le duc fit un mouvement, comme pour nier.

— Oh ! ne niez pas, fit vivement Williams, je vous connais.

Jean de Morlac ne protesta pas.

Le fils de Louise continua :

— Aujourd'hui c'est vous qui venez à nous, qui avez b. soin de nous, qui nous implorez. Les rôles sont changés. Vous avez appris aussi ce qu'il en coûte de courber la tête, de se sentir méprisé, vous avez rougi et pleuré.

Le duc dressa la tête.

Il avait repris son grand air.

— Je ne vous implore plus, dit-il, maintenant que je sais qui vous êtes. Je ne vous demande plus rien... Je vous ai fait du mal, vous me l'avez rendu au centuple... Nous sommes quittes... Adieu !

Et avant que Jenny Clarkson et son fils eussent pu faire un mouvement pour le retenir, le duc

avait ouvert la porte et disparu.

La mère et le fils se regardèrent d'un air éffaré.

Ils ne s'attendaient pas à ce dénouement, et ils n'étaient pas encore revenus de leur surprise, quand on annonça le colonel Boislaurier et Maurice de Morlac.

— Reçois-les, dit Williams décontenancé, moi je cours après mon père.

Et se précipitant dehors, il se lança sur les traces du duc de Morlac.

Quand le colonel et Maurice entrèrent, ils trouvèrent Jenny Clarkson, affolée, hors d'elle.

— Eo peu de mots, elle leur raconta ce qui venait de se passer.

— J'ai peur pour le duc, j'ai peur pour mon fils, dit-elle.

Maurice tressaillit.

Le colonel aussi frissonna.

— Où les rejoindre ? Où les retrouver ? s'écria-t-il.

Une idée frappa Maurice, qui devint livide.

— Grand Dieu ! fit-il.

Puis se tournant vers Boislaurier.

— Venez, mon colonel, venez.

Jenny Clarkson les regardait toute tremblante.

Elle se mit devant eux.

— Vous redoutez un malheur ? dit-elle.

— Tous les malheurs, dit le colonel.

Elle joignit les mains.

— Laissez-moi vous accompagner, vous suivrez.

Boislaurier la regarda.

déclare que le gouvernement ne peut que blâmer la lecture, faite à la tribune, de documents volés.

Une partie de la Chambre applaudit, mais la majorité réclame la lecture.

Après quelques hésitations, M. Millevoye continue.

Il résulte de cette lettre que M. Waddington aurait communiqué au cabinet anglais des lettres échangées entre M. Ribot et M. de Reversaux et que l'écrivain aurait déclaré que M. Clémenceau avait perdu beaucoup de sa popularité, mais qu'il disposait encore d'une assez grande influence pour que l'on pût continuer en sa faveur de sérieux sacrifices.

De violentes protestations accueillent la lecture de ce document.

Mais le Président de la Chambre, ému des noms qui se sont trouvés cités dans cette lettre, invite l'orateur à interrompre sa lecture.

M. Millevoye descend de la tribune.

M. Clémenceau proteste avec la plus grande animation.

Des colloques violents s'engagent entre les députés. Les uns veulent que M. Millevoye lise tous les documents, les autres veulent que le scandale se termine.

M. Clémenceau réclame la lumière complète.

Enfin M. Burdeau monte à la tribune.

Il déclare que du moment qu'un pareil débat est commencé, il faut qu'il continue et qu'il ne soit pas fermé avant d'avoir reçu une solution complète.

Il y a un député accusé de trahison; ce député a droit à la justice immédiate, non pas à celle que l'on trouve dans le prétoire d'un tribunal, mais à celle qui réside dans l'Assemblée nationale. (Vifs applaudissements à gauche).

M. Millevoye remonte à la tribune.

M. Millevoye lit alors des lettres plus vides les unes que les autres, qui soulèvent sur la grande majorité des bancs de la Chambre, les réclamations les plus vives ou une irrésistible hilarité.

Il y est question de Monaco, de Pays-Bas, de l'attaché militaire américain Brupt, de M. Waddington, de M. Ribot; mais de M. Clémenceau, jamais, ou si peu qu'on n'arrive à ne plus rien comprendre à l'accusation portée contre lui.

Vexé, M. Millevoye déclare que la Chambre a bien tort de ne pas prendre au sérieux ces documents, qu'il les a lus dans le cabinet du Ministre des affaires étrangères et que celui-ci leur a trouvé un caractère très sérieux.

Ainsi mis en cause, M. Develle se lève.

Vous venez de manquer à un engagement que vous avez pris vis-à-vis de moi, dit-il à M. Millevoye. Vous deviez garder le secret sur notre entretien. Mais vous auriez dû dire à la Chambre que j'avais estimé que vous étiez victime d'une véritable mystification.

On applaudit sur tous les bancs de la Chambre.

**Démission de M. Deroulède**

M. Deroulède se lève indigné. Il s'écrie que tout ce qui se passe dans l'enceinte de cette Chambre le révolte et l'écoeure. Il en a assez de la politique qu'on y fait. Il donne sa démission.

Puis, descendant de son banc, faisant un grand geste de dégoût, il quitte la séance au milieu d'applaudissements.

Visiblement décontenancé par la retraite de M. Deroulède, M. Millevoye continue. Il lit une lettre de laquelle il résulterait que le Ministère anglais payait des subsides à certains hommes politiques et à certains journaux. Ainsi, on y trouve les noms de MM. Burdeau, Clémenceau, Elwards, Charles-Laurent, Henri de Rochefort, les journaux le Temps et les Débats.

M. Burdeau se lève indigné. Il flétrit l'acte incroyablement qu'il reproche à M. Millevoye d'avoir commis en produisant à la tribune des documents dont il n'a même pas pu vérifier l'authenticité. Il lui demande s'il croit vraiment que lui, Burdeau, ait reçu de misérables sommes d'argent pour trahir sa Patrie.

Toute la Chambre applaudit.

M. Millevoye dit qu'il a tout lieu de croire à l'authenticité de ces documents, et qu'en tout cas la Justice se prononcera.

Si les documents sont authentiques, M. Burdeau est un traître; s'ils ne sont pas authentiques, il donnera à M. Burdeau toutes les réparations qu'il souhaitera.

Monsieur, lui répond M. Burdeau, je ne vous ferai pas l'honneur de vous en demander.

La presque unanimité de la Chambre salue par trois salves d'applaudissements la déclaration de M. Burdeau.

De nombreux députés, à gauche comme à droite, descendant dans l'hémicycle et s'empres- sent de lui serrer la main.

Devant cette manifestation, M. Millevoye renonce à continuer.

Il retire tous les papiers de sa serviette, les remet au Président, et, lorsque sa serviette est vide, il la remet également à M. Casimir Périer.

Il descend de la tribune accompagné jusqu'à sa place par des huées prolongées.

Un colloque assez vif s'engage avec M. Millevoye et ses amis du parti révisionniste.

**L'ordre du jour**

M. Maujan dépose un ordre du jour ainsi conçu :

La Chambre, flétrissant les calomnies odieuses et ridicules qui ont été apportées à la tribune, et regrettant qu'on ait ainsi perdu, pendant toute une séance, le temps du pays, passe à l'ordre du jour.

Quelques députés demandent l'ordre du jour pur et simple.

M. Burdeau proteste :

Vous devez dire, s'écrie-t-il en s'adressant à la Chambre, s'il vous reste un doute sur l'honneur de vos collègues.

M. Clémenceau, très pâle, la voix comme brisée par une émotion insurmontable, demande aussi un vote clair, précis, qui traduise nettement l'opinion de la Chambre.

**Démission de M. Millevoye**

M. Millevoye monte à la tribune. Il proteste contre l'ordre du jour de M. Maujan. Il se réserve d'établir devant la justice l'authenticité de ses documents, et pour être plus libre devant elle, il donne sa démission de député.

L'ordre du jour de M. Maujan est adopté par 489 voix contre 4 (Longs applaudissements).

La séance est levée.

INFORMATIONS

**La Santé de M. Carnot**

La santé du Président de la République continue à s'améliorer.

M. Carnot a travaillé jeudi matin dans son cabinet et il a fait dans l'après-midi une courte promenade dans les jardins de l'Élysée.

**Cornélius Herz**

Voici la dépêche que M. Develle, ministre des Affaires étrangères, a reçue du chargé d'affaires de France à Londres :

Les docteurs Charcot et Brouardel, après avoir examiné l'état de Cornélius Herz, informent qu'ils s'associent aux conclusions du docteur Russell Reynolds.

Dans le rapport que ce dernier a adressé le 17 juin au Foreign Office, le docteur Reynolds a déclaré que le prisonnier n'était pas transportable et qu'il ne pourrait même pas être transféré sans danger, de la chambre qu'il occupe actuellement, dans une autre.

**Chez Eugène Turpin**

Un rédacteur de l'Autorité a interviewé M. Eugène Turpin, à Colombes, sur sa récente invention :

« Nous lui demandons d'abord si l'on n'a pas maladroitement exagéré sa découverte :

« — On a dit, monsieur, que votre merveilleux engin peut envoyer quatre décharges en un quart d'heure, chaque décharge lançant vingt-cinq mille projectiles à une lieue, rayonnant en tous sens et couvrant géométriquement vingt-deux mille mètres carrés. Voilà qui paraît formidable et bien exagéré. Est-ce bien exact ?

« Turpin sourit, et nous regardant avec un air de belle confiance, un air sûr de lui :

« — Ces chiffres représentent un minimum.

« — Comment, vous espérez de votre engin des résultats plus épouvantables ?

« — Un minimum, je le répète, et je crois que nous arriverions à nettoyer, comme d'un coup de vent, une plaine couverte de plusieurs corps d'armée. Quelques décharges suffiraient.

« Mon appareil est terrible et je suis sûr de ses résultats.

« Léger, facilement transportable par deux chevaux, quatre hommes suffisent pour le faire fonctionner.

« — Les projectiles ?

« — Des balles, ou plutôt de petits obus.

« Il accomplira dans de meilleures conditions préparatoires une besogne cent fois plus terrible que celle des lourdes pièces de siège, qui n'auront plus leur raison d'être.

« En ce qui concerne les forts et les fortifications de tout genre, leur utilité devient nulle, car au bout de quelques heures, il n'en restera que ruine.

« Grâce à la grande légèreté de cet engin et à la facilité de son transport, les mécomptes que donnent souvent le déplacement de l'artillerie n'existeront plus.

« — Quel est, en somme, le principe de votre découverte ?

« — Oh ! c'est d'une simplicité !... Je m'étonne que l'on n'ait pas encore deviné... Mais divulguer ma découverte serait préjudiciable non-seulement à moi-même mais à ma patrie, et vous comprendrez ma réserve.

« Impossible de douter de cet homme à l'œil franc et limpide, à la mine ouverte, chez lequel on sent une force patiente, tenace, tranquille.

« — Je peux bien vous dire cependant, reprend-il, que mon invention, basée sur l'électricité, consacre un principe absolument inconnu, repose sur des lois entièrement nouvelles.

« Il répète :

« — C'est si simple, si simple !... Tenez, lorsqu'on saura ce que c'est, je suis sûr que ce ne sera qu'un cri partout : « Comment ! c'était cela et on n'y avait pas songé !... »

« Il suffirait d'indiquer à peine ce principe pour que vous en sachiez autant que moi. »

**Soldats allemands**

Dijon, 21 juin.

Six militaires allemands, en grande tenue, dont un sous-officier et un caporal, sont arrivés cette nuit, en gare de Dijon, venant de Belfort; ils ont produit un vif mouvement de curiosité.

Ils ont demandé au chef de service d'être conduits au bureau de la place où ils ont expliqué qu'ils désertaient pour éviter les mauvais traitements de la part de leurs officiers. Ce matin on les a envoyés au recrutement où ils ont signé des engagements pour la légion étrangère.

Ils partiront cette après-midi pour Marseille. Le sous-officier s'exprime très correctement en français, quoique avec un léger accent.

**Le Pari mutuel**

Le ministre de l'agriculture vient de communiquer à la commission du budget le relevé des sommes provenant du pari mutuel.

Rappelons qu'aux termes de la loi, il est prélevé sur les dites sommes : 1 0/0 pour l'élevage; 2 0/0 pour des œuvres d'assistance publique et 4 0/0 pour frais d'administration.

Pendant l'année 1892, le prélèvement de 1 0/0 affecté à l'élevage s'est élevé au chiffre de 1 million 697,996 fr. 79, ce qui correspond à un total de paris de 169,799,779 fr., ou en chiffres ronds cent soixante-dix millions de paris engagés sur les courses en 1892.

Le prélèvement de 2 0/0 pour les œuvres d'assistance s'est élevé à 3,395,995 fr. 58, et le prélèvement de 4 0/0 pour les frais d'administration s'est élevé à 6,791,991 fr. 16.

Un joli roulement, comme on voit.

**La Tenue des officiers**

Le ministre de la guerre vient de décider que, dorénavant, on délivrerait une tunique ample au lieu de la vareuse ou du dolman aux officiers de réserve et de l'armée territoriale qui, ayant droit à l'allocation gratuite d'une tenue en drap de sous-officier, demanderont à recevoir des effets de sous-officier rengagé.

Le prix de revient de ces effets sera déterminé par les conseils d'administration, et la différence en plus, par rapport au prix de l'effet de sous-officier qui était dû gratuitement, sera à la charge des parties prenantes.

Il est entendu, d'autre part, qu'il ne sera pas distribué de tuniques amples en remplacement des tuniques en drap ordinaire de sous-officiers ou des dolmans et des vareuses déjà délivrées.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

**La ligne de Limoges à Brive**

La remise de la ligne de Limoges à Brive par Uzerche à la compagnie a eu lieu jeudi.

Un banquet réunissait vers midi, à Uzerche, cent convives environ.

Le soir, au buffet de la gare d'Orléans-Bénédictins, M. l'inspecteur général du contrôle, MM. les ingénieurs en chef de l'Etat et de la compagnie d'Orléans, prenaient part à un autre banquet, servi par M. Rouvillon.

Ajoutons que la ligne a été reconnue en parfait état; ce qui le démontre, c'est que le trajet de Brive (99 kilomètres) à Limoges s'est effectué en 1 h. 27, soit une vitesse de 70 kilomètres à l'heure.

**Promesse gouvernementale**

On sait que le ministre de l'intérieur répartit périodiquement entre les départements, en vue d'œuvres de bienfaisance, le produit des sommes prélevées sur le pari mutuel organisé sur les champs des courses de chevaux.

Nous savons que notre département ne sera pas oublié dans cette répartition et qu'à la suite d'une démarche faite par les représentants du Lot, une certaine somme sera attribuée à l'hôpital de Cahors, pour l'installation d'œuvres hospitalières départementales.

Nous sommes heureux de ce résultat car, en effet, une amélioration importante est nécessaire dans l'installation de notre hospice.

Ces améliorations consisteraient notamment :

1° Création d'une maternité départementale, permettant de recevoir toutes les femmes ou filles-mères indigentes du département. Il serait annexé à la Maternité une crèche pour recevoir les enfants assistés du premier âge et ceux des familles ouvrières de la ville pendant la durée des occupations journalières des parents;

2° Etuve à désinfection. Cette étuve, en dehors des services qu'elle rendrait à l'hôpital, servirait à la ville pour désinfecter les

effets, meubles et linges des particuliers, moyennant une très légère rétribution;

3° Service hydrothérapique et salles de bains pour les malades des deux sexes.

Nous avons déjà dit que l'hôpital de Cahors n'a en ce moment que trois baignoires servant pour tous les hospitalisés, y compris le service militaire.

4° Salles d'isolation pour les femmes malades.

En ce moment, les femmes atteintes de maladies contagieuses sont dans la même salle que les autres malades du même sexe. Il est urgent de remédier de suite à cet état de choses;

5° Salles pour les enfants malades des deux sexes.

Ces enfants se trouvent aujourd'hui dans la salle commune, au milieu de vieillards ou incurables;

6° Installation d'une salle d'opérations dont l'hôpital est complètement dépourvu.

**Caisse d'épargne**

Les administrateurs de la caisse d'épargne de Cahors, se sont réunis mardi soir, à 8 heures, à la mairie. Il s'agissait de pourvoir au remplacement du contrôleur décédé.

Après un échange d'idées, les administrateurs ont désigné une commission composée de MM. Daymard, Delpech et Périès, chargée d'étudier si l'emploi de contrôleur doit être ou non maintenu.

Après un sérieux examen qui a prouvé à la commission que le contrôle de la caisse d'épargne bien rempli n'était pas une sinécure, et qu'il fallait au contraire pour remplir ce poste, un homme très exercé à la comptabilité, la commission a décidé que le poste de contrôleur devait être maintenu et qu'un concours allait être ouvert à cet effet parmi les nombreux concurrents.

De cette façon, les concurrents ne devant leur place qu'à leur seul mérite, ne pourront se plaindre contre personne s'ils sont évincés. C'est évidemment la meilleure solution et celle qui offre le plus de garanties.

**Appel des réservistes**

Le ministre de la guerre vient de fixer comme suit l'époque des différentes séries d'appel des réservistes pendant l'automne de 1893 :

*Infanterie*

Seront appelés en une seule série, du lundi 21 août au 17 septembre : 1° les réservistes des classes 1883 et 1887 affectés aux régiments régionaux d'infanterie, aux bataillons alpins de chasseurs à pied des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps d'armée, aux régiments de tirailleurs algériens et au régiment de sapeurs-pompniers.

2° Les réservistes des classes 1883, 1886, 1887 affectés aux régiments de réserve (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> bataillons et section hors rang), aux compagnies 4, 5, 6 du dépôt commun des régiments d'infanterie subdivisionnaires; aux bataillons de chasseurs à pied, sauf dans les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> régions de corps d'armée.

Seront convoqués en deux séries :

*Artillerie*

1<sup>re</sup> série, du 21 août au 17 septembre. Classes 1883-1887. Les réservistes affectés aux bataillons d'artillerie de forteresse, excepté les 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> bataillons qui seront convoqués du lundi 17 septembre au dimanche 8 octobre par ordres d'appel individuels.

2<sup>e</sup> série, du lundi 9 octobre au 5 novembre, les réservistes des classes de 1883-1889, affectés aux régiments d'artillerie de corps, aux régiments d'artillerie divisionnaire, aux régiments de pontonniers.

*Génie*

1<sup>re</sup> série, du 21 août au 17 septembre, les réservistes des classes 1883 et 1887, affectés aux régiments des sapeurs-mineurs et au régiments des chemins de fer.

Seront convoqués par ordres d'appel individuels :

*Cavalerie*

1<sup>o</sup> Du 21 août au 17 septembre les sous-officiers réservistes de cavalerie, estafettes d'état-major.

2<sup>o</sup> Du 9 octobre au 5 novembre dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régions de corps d'armée, les réservistes des classes 1883 et 1887 affectés au régiment de cavalerie de réserve.

*Artillerie*

Du 17 septembre au 6 octobre, les réservistes des classes 1883, 1887, affectés aux 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> bataillons d'artillerie de forteresse.

Les médecins auxiliaires de réserve appartenant aux classes appelées en 1893 seront convoqués aux mêmes dates que les réservistes de leurs classes dans leurs corps d'affectation; il en sera de même des réservistes des classes appelées en 1892 qui ont été ajournés à l'automne de 1893.

Seront appelés, à des époques variant suivant les besoins du service, classes 1883-1887 : les ouvriers d'artillerie, les artificiers, les réservistes des escadrons actifs du train, des sections de secouritaires, de commis, d'ouvriers, d'infirmiers, de la gendarmerie, des greffes des tribunaux militaires, des auxiliaires de la télégraphie, les tailleurs, les cordonniers, et les sous-officiers chargés du service des réapprovisionnements de munition. Les services des troupes de la marine

(artillerie, infanterie, armuriers) seront convoqués du 21 août au 17 septembre; les hommes appartenant aux équipages de la flotte des classes 1834-1886 et les ajournés de l'appel 1892 seront convoqués du 10 juillet au 6 août.

Sont seuls dispensés des appels: les non disponibles et les hommes ayant reçu une affectation spéciale, les soutiens de famille, conformément à l'art. 49 de la loi de 1889; les hommes des classes 1886 et 1887 ayant accompli intégralement 5 années de service; les jeunes gens appelés des classes 1886 et 1887, affectés à la cavalerie, qui auront contracté un engagement d'un an au cours de leur troisième année de service; les réservistes des équipages de la flotte de la classe 1888 et des troupes de la marine fixés en Algérie et en Tunisie ou ayant accompli 4 années de services effectifs.

#### Athénée des Troubadours

Les Félibres Troubadours de la langue d'oc, ainsi que les auteurs dramatiques, sont avisés que le *Cinquième grand Concours annuel patois* est ouvert du 15 avril au 15 juillet 1893, et que le tournoi spécial aux œuvres dramatiques ouvre également ses portes pour la quatrième fois, du 15 mai au 15 août suivant.

Dans ces concours, organisés par l'élite des écrivains de province, sous la direction de M. Victor Levère, président-fondateur de l'Athénée des Troubadours, rédacteur en chef de l'*Echo des Trouvères*, seront distribuées de belles récompenses.

Si nous ajoutons qu'après quatorze grands journaux de Paris, cinq cents des plus importantes feuilles de province ont, à leur tour, très favorablement accueilli l'œuvre de notre sympathique confrère, nous sommes certains que les jeunes amateurs, suffisamment édifiés sur la valeur littéraire et morale de ces concours, en demandent le programme à leur fondateur, M. Victor Levère, publiciste à Toulouse, qui s'empresse de leur adresser franco avec un numéro spécimen de son journal.

Notre sympathique compatriote, M. Léon Valéry, maître à Jeux-Floraux, est président du comité d'examen.

#### La viande à Cahors

On assure que MM. les bouchers, obligés par quelques consommateurs d'appliquer le tarif, tournent ainsi la difficulté:

Pour un kilo de viande, ils mettent un os décharné pesant 250 à 300 grammes.

Il est bon de rappeler à ceux qui en ignorent, qu'un arrêté municipal du 7 août 1882, toujours en vigueur, s'exprime ainsi:

« Art. 3. — Les viandes de chaque catégorie seront toujours pesées séparément; ne seront pas compris dans les pesées **les os décharnés, ni la réjouissance au-delà de 30 grammes par 500 grammes.** »

Soit 60 grammes pour un kilo.

Ceux qui sont ainsi volés n'ont qu'à se présenter à la mairie avec les os dont ils viennent d'être si largement gratifiés, et la police se fera un devoir de leur faire rendre justice.

Nous eussions désiré que l'arrêté de M. le Maire fut plus explicite et que les morceaux soient bien détaillés par catégorie; de cette façon MM. les bouchers ne pourraient pas se tromper dans le classement de la viande, et donner *bien involontairement* en 1<sup>re</sup> catégorie des morceaux de la 3<sup>e</sup>.

#### Le Lot au concours d'Albi

M. Delbreil, vétérinaire en premier au 10<sup>e</sup> dragons à Montauban, a obtenu au concours régional agricole d'Albi, une médaille d'or pour ses belles cultures intensives de céréales faites au château de Caix, canton de Luzech.

#### M. Soulacroix

L'Opéra-comique vient de reprendre le *Déserteur*, de Montsigny.

Notre compatriote Soulacroix, y a emporté un nouveau succès dans le rôle d'« Alexis ». Sa belle voix y a fait merveille.

#### Adjudication

Hier, à 2 heures, a eu lieu, à la préfecture, l'adjudication des travaux ci-après:

1<sup>o</sup> Chemin d'intérêt commun n° 3, de Bretenoux à Gramat. — Ouverture de la traverse du bourg de Thégra.

Ce lot a été adjugé à M. Montheil Blaise, de Loubressac, moyennant un rabais de 38 0/0.

2<sup>o</sup> Chemin d'intérêt commun n° 5, de St-Géry à Montpezat. — Construction de la partie comprise entre les profils n°s 45 et 100 (commune d'Esclauzels.)

Ce deuxième lot a été adjugé à M. Faurie, de Crégols, qui a consenti un rabais de 16 fr. 50 pour cent.

3<sup>o</sup> Chemin d'intérêt commun n° 87, de Capdenac à Bouillac. — Construction de la partie comprise entre le village de Cours et le chemin d'intérêt commun n° 531 (commune de Cuzac).

M. Faurie Jacques, de Valzergues (Aveyron), qui a fait un rabais de 200/0 a été déclaré adjudicataire de ce lot.

#### Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 22 juin

Le sieur Ausset Alexis, âgé de 42 ans, est inculpé de colportage de tabac de fraude, et se voit condamner à 100 fr. d'amende et à la confiscation du tabac.

Le sieur Maréchal Arnaud, âgé de 36 ans, originaire de Belgique, bien que sous le coup d'un arrêté d'expulsion, exerce le dur métier de *trimardeur*. La semaine dernière, couchant dans une auberge de Luzech, il partit en emportant une paire de souliers, des bas et des mouchoirs.

Arrêté sur la plainte de l'aubergiste, il comparait devant le tribunal et est condamné à 8 mois de prison.

Jean-Antoine Crubillié, âgé de 30 ans, cultivateur au Vigan, est inculpé d'un vol de poules au préjudice de Jean Maisonneuve, forgeron à Cazals.

Crubillié étant récidiviste, est condamné à 4 mois de prison.

A la suite d'une altercation qu'il a eue à l'Eden des Hortes, avec un garçon de café du nom de Pierre Catireau, Allias Georges avait attendu ce dernier à la sortie et l'avait frappé violemment.

Allias comparait sous l'inculpation de coups et blessures et est condamné à 1 mois de prison, 60 fr. d'amende (loi Bérenger pour la prison).

Le sieur Castelnaud Louis, âgé de 20 ans, cultivateur à Cieurae, est accusé d'outrage public à la pudeur sur une fille de cinq à six ans, et condamné pour ce fait à 6 mois de prison avec application de la loi Bérenger.

#### Prudhomat

Par arrêté du ministre des finances, en date du 11 juin 1893, M. Octave-Elie-Daniel Souladié, ancien maire, est nommé percepteur receveur municipal des sept communes composant la réunion de Prudhomat en remplacement de M. Cousty, qui reçoit une autre destination.

#### Moulinbessou

Samedi dernier, un orage s'est abattu sur notre contrée. La foudre est tombée sur la maison de M. Rodes, à Lalongagne, habitée par son métayer Gayral Alfred. Sa mère et sa femme allaient se coucher quand la foudre tomba sur leur lit, brisa un fusil et une armoire, mais ne fit de mal à personne. C'est la troisième fois depuis peu que la foudre tombe à cet endroit: Il n'y a pas encore un an, elle tombait sur la grange et y mettait le feu, une autre fois sur la maison brisant une chaise sous les pieds du sieur Rauzières, qui l'habitait alors, et enlevant une soupière des mains de sa sœur.

Lundi soir, nous avons eu encore orage, jeudi, encore orage, et après une sécheresse qui nous a ruinés de fourrages, nous sommes menacés d'une humidité qui nous fera perdre le peu de blé que nous avons moissonné péniblement et qui commence à naître en javelle ou en gerbe.

Vu le manque de foin et de paille, le bétail baisse toujours. On peut porter remède à cet état de choses en faisant des récoltes dérobées, en semant sur les chaumes, aussitôt les blés rentrés, des maïs-fourrages qui remplaceront avantageusement la récolte de foin perdue.

#### Musique du 5<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 25 JUIN 1893

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénélon*)

Le Flamand (P. R.)	Desailly.
Si j'étais Roi (Overture)	Adam.
Cloches de Corneville (Fantaisie)	Planquette.
Le cœur d'Yvette (Valse)	Klein.
Les Huguenots	Meyerbeer.
Echos du Quercy (Mosaïque)	Kelsen.

#### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 24 juin 1893

#### Naissances

Caudriller Marie, avenue de la Gare, 4.  
Plagool Louis, à Cabessus-Bas.  
Feyt Juliette, rue Feydel.

#### Décès

Marinet Antoine 84 ans, Bd Gambetta, 35.  
Larrie Marie, 11 mois, rue de la Liberté, 16.  
Talou Antoinette, V<sup>e</sup> Albert, 77 ans, au Puyrat.  
Miquel Marie, V<sup>e</sup> Aymeric, 72 ans, faub Cabazat.  
Labro Jean, gendarme en retraite, 57 ans, rue du Portail des Augustins, 9.  
Larrie Jean, 5 ans, rue de la Liberté, 16.

### VITICULTURE

#### Chlorose et Adaptation

La Chlorose (jaunisse anémie) est une maladie très ancienne. Il y a déjà très longtemps qu'elle est connue en Europe, où elle a eu atteint, dans certains sols, les cépages les plus vigoureux; mais elle était beaucoup moins répandue dans les vignobles qu'elle ne l'est depuis l'introduction de la culture des vignes américaines. On a observé, en effet, que la non adaptation d'un cépage de cette origine, à un sol donné, se traduit généralement par un état chlorotique plus ou moins accusé; les feuilles offrent d'abord une diminution dans l'intensité de leur teinte, soit d'une façon générale sur tout l'ensemble du parenchyme, soit seulement par régions; puis elle devient définitivement jaunes; les feuilles se décolorent presque entièrement et passent du jaune vif à une coloration blanchâtre. Les tissus roussissent sur le pourtour du lymbe, et cette mortification envahit le parenchyme par bandes longitudinales entre les nervures; finalement les feuilles se dessèchent. Les jeunes rameaux jaunissent tout comme les feuilles; et souvent aussi, lorsque la Chlorose a une grande intensité, leurs extrémités se dessèchent et tombent. Tout en étant très jaunes les tiges continuent à s'accroître, mais plus lentement et à produire de nouvelles feuilles. Mais comme les surfaces vertes qui, seules élaborent les matériaux nécessaires à la nutrition des divers organes de la plante, sont altérées, les jeunes feuilles qui naissent restent toujours petites et jaunes. De nombreux petits rameaux qui sont très courts, grêles avec des rudiments de

feuilles, naissent des bourgeons situés à l'aisselle des feuilles principales; et la souche a alors un aspect buissonneux, rabougri, sous cette forme, la Chlorose est désignée sous le nom de *cottis*.

La Chlorose est attribuée à de nombreuses causes.

Les parasites végétaux et animaux la déterminent presque toujours lorsqu'ils attaquent la vigne.

La mauvaise adaptation, les soudres imparfaites, l'humidité et l'imperméabilité du sol la sécheresse dans les terrains calcaires, en un mot toutes les causes de dépérissement produisent la Chlorose, c'est-à-dire le jaunissement des feuilles.

Le greffage, amenant une diminution relative de la vigueur de la vigne, en même temps que de sa résistance au phylloxera, en provoque aussi le jaunissement.

Enfin on attribue la Chlorose à l'influence du carbonate de chaux contenu dans le sol. Ce qui est certain et absolument constant, c'est que cette maladie ne se déclare jamais que dans les sols calcaires, et elle est d'autant plus intense que la proportion de cet élément est plus élevée. En somme, la Chlorose a pour résultat d'amener l'appauvrissement de tous les tissus de la plante, en matières utiles à la vie des organes, et dès lors les cellules actives appauvries, mal constituées, souffrent et fonctionnent mal. La mort du cep peut en être la conséquence, s'il appartient à une vigne très sensible à cette affection.

Victor COMBES,  
Chevalier du Mérite agricole.

Vire, (Lot) le 20 juin 1893.

(A suivre).

### Dernières nouvelles

#### Arrestation de Norton et de Ducret

Norton, qui avait été interrogé par M. Athalin avant M. Millevoey, a été mis en état d'arrestation par le juge, dans son cabinet.

Norton est inculpé d'espionnage et détournement de pièces pouvant nuire à la sécurité de l'Etat.

M. Ducret a été arrêté chez lui par M. Goron.

#### L'interpellation Millevoey

Londres, 24 juin, m.

A la Chambre des communes, sir Edward Grey déclare que l'assertion de certains journaux français que des documents importants ont été volés à l'ambassade anglaise à Paris, est sans fondement. Les documents lus à la Chambre française sont des faux grossiers et palpables.

#### Terrible catastrophe

On télégraphie de Londres que le cuirassé anglais *Victoria* de l'escadre de la Méditerranée, a coulé bas près de Tripoli.

L'amiral Tryon, commandant l'escadre et quatre cents hommes ont péri.

Tous les lecteurs de ce journal ont dû remarquer le nombre considérable d'attestations publiées dans ses colonnes en faveur des Pilules Suisses. Toutes ces attestations représentant 1,161 lettres légalisées ont été réunies dans un journal de douze pages qui est envoyé gratis et franco par la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

### HERNIES

Guérison radicale par le **Bandage électromédical MARIE** frèr s, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. **M. MARIE** fera lui-même l'application de ses appareils à Cahors, le lundi 3 juillet, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, Hôtel des Ambassadeurs;

Montauban, les mardi 4, et mercredi 5, Hôtel du Midi (près la Cathédrale).

M. Marie revient deux fois par an.

Nos bandages électriques seuls guérissent.

**22 ans de merveilleux succès**  
Les bandages des Docteurs MARIE défont toute concurrence pour leur efficacité.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

*BILLETS D'ALLER ET RETOUR*

A PRIX RÉDUITS

#### pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau: 1<sup>o</sup> pour la station de **Laqueuille** desservant les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule**; 2<sup>o</sup> pour la station du **Royat**, des billets aller et retour réduits de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et de 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

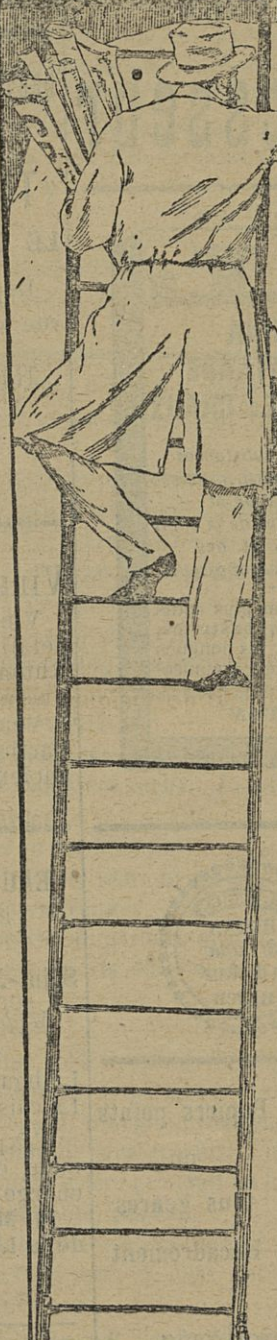
Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres ou moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

**AVIS.** — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand *et vice versa.* — De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand *et vice versa*, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.



**Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre: l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;**

**le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.**

**C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée: une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.**

*Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.*

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

**3<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

**AVIS.** — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**EXCURSIONS**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Gué-

rande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

**NOTA.** — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**VOYAGE D'EXCURSION**

AUX

**Plages de la Bretagne**

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploérmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosperden, Carnéac, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

**AVIS.** — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit ré-

seau, des Billets spéciaux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

L'éducation du public pour l'appréciation des bons effets de la quinine ne se fait que lentement en France ; en Amérique, où l'on déploie une ardeur, une activité fébrile, le corps se fatigue vite, mais dès le premier frisson, à la première courbature, au premier rhume, l'Américain tire de sa poche deux capsules de QUININE PELLETIER, quelques heures après il a retrouvé son activité et son énergie.

**POUDRE APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉD. DE PARIS, LAXATIF RAFFRAICHISSANT, DE PURGATIF AGRÉABLE, PROMPT ET SÛR.**  
19, rue Jacob, 9, rue du 4-8-Septembre, Paris, et toutes Pharmacies

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.  
**Enclume de Famille**  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maires et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**A Vendre**

**EN BLOC OU EN PARCELLES**

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

**A CEDER**

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Aux approches du printemps, il se produit fréquemment dans la santé des enfants des altérations sérieuses qui se manifestent par l'engorgement des glandes du cou, par des éruptions à la tête et au visage ; le teint devient pâle et languissant ; c'est alors qu'il faut recourir au *Sirope de Raifort iodé* de GRIMAUD ET Cie, qui, outre les principes du principe antiscorbutique, renferme à l'état de combinaison végétale inoffensive, l'iode tel qu'il se trouve naturellement dans le cresson. Exiger la signature GRIMAUD ET Cie.

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de  
**PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS**

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE  
Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN DENTISTE**

**A BRIVE**

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

**Hôtel de l'Europe**

**DENTS & DENTIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire  
**FACILITÉ DE PAIEMENT**

**NOTA.** — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

**ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES** pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

**A VENDRE 25 fr.** Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin ; a coûté 100 fr.

**Avis**

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italian, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcontié.

PRIX MODÉRÉS

**DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY**

**Ancienne Maison EDOUX**

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

**RIVIÈRE Elie, Successeur**

**VIN de VIAL**

**TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT**

Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

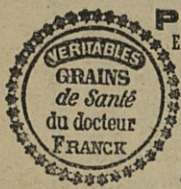
Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le TONIQUE le plus énergique qu'on doit employer les Convalescents, les Vieillardes, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phtisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.



**PURGATIFS et DÉPURATIFS**  
ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.  
TRÈS CONFRÈRES ET IMITÉS SOUS D'AUTRES NOMS  
Exiger les **Veritables**  
avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du **Docteur Franck**  
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)  
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES



Peinture **ENTREPRENEUR DE PEINTURE** Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n<sup>o</sup> 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

**Mariage.** — M<sup>r</sup> très honn. cathol., 36 ans. — 100,000 fr. sit. 10,000 fr. p. an, devant augmenter, épouserait D<sup>lle</sup> ou V<sup>ve</sup> sans enf. rap. âge. 50,000 fr. minimum. Ecrire directement à lui-même : J. M. 5, Place de la Comédie, Montpellier. — Rien des agences.

DÉBARRASSEZ-VOUS DES MOUCHES !!  
EN FAISANT USAGE DU  
« THE FLY CEMETERY »  
LE CIMETIÈRE DES MOUCHES  
Dépôt chez M. LARRIVE, 16, rue de la Liberté, CAHORS.  
RÉSULTAT CERTAIN  
ET  
ÉTONNANT !!

**Vins de Bordeaux-Médoc**  
Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.  
Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

**EAU MINÉRALE NATURELLE**  
BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal)  
Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal  
La bouteille (verre non compris), 0<sup>o</sup> 30  
La caisse de 21 bouteilles... 6 00  
S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.  
M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.  
Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.  
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.  
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**UNION DES OUVRIERS**  
Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.  
**Siège Social : Rue de Vayrols, n<sup>o</sup> 7**

**La Grande Encyclopédie**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :  
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.  
H. BERNERD, professeur à l'École des langues orientales.  
A. GARY, professeur à l'École de la Seine.  
GLASSON, de l'Institut, professeur au Collège de France.  
D<sup>r</sup> L. HARRY, bibliothécaire de la Faculté de droit.  
La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8<sup>o</sup> colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.  
Payables : 10 fr. par mois on 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous dé-  
livrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience.  
(Arsène Houssaye)

Demandez Prospectus détaillé aux Éditeurs

Relié : 750 fr.  
Payables : 15 fr. par mois on 650 fr. comptant

**H. LAMIRault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris**